

## LÉGISLATURE 2021 – 2026

---

### PROCES-VERBAL no 29

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 25 juin 2025 à 19h00

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Manon Roethlisberger

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 28 de la séance du 14 mai 2025
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Elections du bureau 2025-2026
  - 4.1. Présidence
  - 4.2. 1re vice-présidence
  - 4.3. 2e vice-présidence
  - 4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
5. Assermentations
6. Elections – Nominations
7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
9. Réponses aux interpellations
- 9.1. Réponse municipale N° 2/2025 – Interpellation de Mme Gabrielle Heller (LV) – Que contient l'assiette de nos cantines subventionnées ?
10. Préavis
  - 10.1. Préavis municipal N° 18/2025 – Approbation d'un nouveau plan concernant la sécurisation de la mobilité douce au chemin de Béranges
  - 10.2. Préavis municipal N° 19/2025 – Réponse au postulat de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) « Un accès à la baignade au lac pour tous »
  - 10.3. Préavis municipal N° 20/2025 – Stratégie de végétalisation des espaces publics, demande de crédit de Fr. 62'000.- pour la réalisation d'une microforêt au cimetière de Vassin et réponse au postulat du groupe PLR « Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur »
  - 10.4. Préavis municipal N° 21/2025 – Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! »
  - 10.5. Préavis municipal N° 22/2025 – Indemnité de remplacement lors d'absences de longue durée au sein de la Municipalité pour la législature 2021-2026
  - 10.6. Préavis municipal N° 23/2025 – Fixation du traitement des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031
11. Rapports
  - 11.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2025 – Gestion et comptes 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR)

- 11.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2025 – Gestion et comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 11.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2025 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)
- 11.4. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2024 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission
- 11.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2025 – Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Un Noël différent »
- 11.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2025 – Demande de crédit de Fr. 96'500.- pour le renouvellement du parc d'horodateurs
- 11.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2025 – Projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts
- 11.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2025 – Demande d'un crédit de Fr. 1'850'000.- pour le réaménagement et la mise en séparatif du chemin des Bulesses du N° 2a au N° 16 ainsi que la mise en séparatif et le remplacement des équipements d'éclairage public de l'avenue des Baumes, du chemin de Muraz et du chemin du Levant
- 11.9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2025 – Réponse aux postulats de Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique » et de M. Nicolas Bastard (PS) « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz » et demande d'un crédit de réalisation de Fr. 120'000.- pour le développement et la mise en place de la plateforme participative CLIMAXION
- 11.10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2025 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 256'000.- destiné à l'entretien préventif et curatif pour la conservation des vestiges du donjon médiéval au Château de La Tour-de-Peilz
- 11.11. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2025 – Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
12. Communications municipales
- 12.1. Communication municipale N° 10/2025 – Préavis N° 13/2024 – Aménagements visant à améliorer l'ombrage sur la place des Anciens-Fossés – Décompte final
13. Questions, propositions individuelles et divers

## **Appel**

66 personnes présentes sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Claude Althaus – Michel Bloch – Pierre Cavin – Alix Chamberland – Anton Ciurlia – Nathalie Demarta – Philippe Eugster – Maude Froidevaux – Alice Gavillet – François Grognuz – Guillaume Jung – Maëlle Le Boudec – Maria Luceron – Marie Schmidhauser – Valentine Schmidhauser – Jimmy Suro – Michel Tobler – Marc Wüthrich – Dan Ziehli

Mme la Présidente ouvre la dernière séance de son mandat en saluant l'ensemble des personnes présentes. Elle souhaite la bienvenue à la presse, au public, à notre agent de proximité et, tout particulièrement, à ses parents, son mari et sa fille.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 8.1. Dépôt du titre d'un postulat
- 12.2. Communication municipale N° 11/2025 – Directive municipale concernant le calcul de l'indice d'utilisation du sol (IUS)
- 12.3. Communication municipale N° 12/2025 – Logements d'utilité publique : vision cantonale et situation communale

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel qu'amendé.

## **2. Adoption du procès-verbal N° 28 de la séance du 14 mai 2025**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 28 de la séance du 14 mai 2025 est adopté à une large majorité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

## **3. Communications du bureau du Conseil communal**

Lettre de M. Ph. Neyroud, qui annonce sa démission avec effet au 30 juin 2025. Son remplacement interviendra lors de la séance du 10 septembre 2025.

Lettre ouverte d'un citoyen boéland, datée du 19 mai 2025. Ce courrier a été transféré à l'ensemble des responsables des groupes. Le Bureau en a accusé réception et l'a renvoyé à la Municipalité, les questions traitées relevant de sa compétence. Ces documents sont disponibles au Greffe municipal pour celles et ceux qui souhaitent en prendre connaissance.

Les jetons de présence de la dernière séance de l'année politique seront versés à l'association Zoé4life.

Le délai pour déposer les postulats, motions et interpellations pour la séance du 10 septembre 2025 est fixé au 18 août prochain. Les documents, informations, questions sont à remettre à la présidence au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil, dernier délai, avec copie à la secrétaire.

Mme la Présidente prononce son discours de fin de mandat : « À la fin d'un cycle politique vient inévitablement l'heure... du bilan. Je vais donc me permettre ici de résumer ceux de mes trois prédécesseurs :

- C'était sympa.
- Plus prenant qu'annoncé.
- J'ai bien aimé... mais je ne recommencerai pas.

Messieurs, je suis tout à fait d'accord avec vous !

On connaît tous le dicton : boire ou conduire, il faut choisir. Pour les miliciens, c'est : temps libre ou politique, il faut choisir. Et je constate dans cette salle qu'on a tous fait un choix... disons, discutable.

Nous sommes toutes et tous ici bénévolement, en plus de notre emploi, pour le bien commun de notre commune. En gros, on est des miliciens. Mais derrière ce mot magique — engagement de milice — se cache, en vérité, une journée en plus. À côté de la journée pro, de la journée familiale, eh bien, il y a le petit plus politique. La séance de préparation, la soirée à éplucher les dossiers, la signature des documents officiels, la commission, la réunion X, Y... parfois même Z. Et comme le travail de milice est un concept bien suisse, il vient avec une structure d'accompagnement bien suisse aussi : c'est-à-dire... inexistante. Ou, devrais-je dire, laissée à la fameuse responsabilité individuelle.

Chez moi, cette responsabilité individuelle s'appelle Moritz. Celui qui prend le relais quatre secondes après son retour du travail, pour que je file en pleine crise du bain, au milieu d'un repas ou encore en pleine histoire du soir. Cette responsabilité individuelle, elle s'appelle aussi grand-maman Brigitte, grand-papa Jacques. Les grands-parents, sacrés bénévoles eux aussi — qui débarquent pour les gastros, les otites, les voyages pros et bien entendu les séances du Conseil... en plus de leur journée fixe hebdomadaire.

Alors non, la politique, ce n'est pas que du bonheur. Ce sont aussi des sacrifices — pour la personne en fonction, mais aussi pour ses proches. Je profite donc de ce moment pour vous remercier — sincèrement — de m'avoir permis de vivre cette expérience présidentielle. Sans vous... sans toi, Moritz, elle n'aurait tout simplement pas été possible. Et quand ta fille de deux ans te regarde, surprise, en passant devant la Maison de Commune sans y entrer, et te dit : « On ne va pas voir Ricardo ? », tu comprends que tu y as passé... un bon paquet d'heures !

Mais revenons à mon premier point de bilan : c'était sympa. Parce que cette année de présidence m'a aussi appris plein de choses. Expérience n° 1 : savoir décrypter les expressions faciales pour distinguer la petite boulette protocolaire de la grosse erreur politique. Et je peux vous dire que certains d'entre vous sont très expressifs. Expérience n° 2 : avancer dans l'ordre du jour sans se mélanger les pinceaux... même quand quelqu'un propose soudain un vote à bulletin secret. Expérience n° 3 : et j'ai tenté — et échoué — de ne pas écorcher vos noms.

Et enfin, il me reste à revenir sur ma plus grosse erreur de la législature : avoir cru qu'une seule petite bouteille d'eau-de-vie suffirait pour le souper de Noël. À l'instar de certaines propositions de la gauche, ma bouteille n'a pas survécu à l'épreuve du PLR.

Mais du plaisir, j'en ai eu. Vraiment. Et beaucoup ! C'était un véritable honneur d'être face à vous ces douze derniers mois. Merci pour votre accueil, votre patience, vos regards parfois complices... parfois consternés.

À vous toutes et tous, sincèrement : merci. »

#### 4. **Elections du bureau 2025-2026**

##### 4.1. Présidence

M. K. Egli, au nom du groupe PLR, présente la candidature de M. Yvan Kraehenbuehl :

« L'automne dernier, je vous ai déjà présenté notre candidat, l'actuel premier vice-président, Yvan Kraehenbuehl. Pour être bref et pour accélérer le déroulement de la séance de ce soir, je pourrais simplement vous renvoyer à la page 349 du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024. Rien, ou presque rien, n'a changé.

Il est toujours banquier, l'établissement pour lequel il travaille n'a pas fait faillite, il est toujours doté d'un diplôme de l'École hôtelière de Lausanne, il ne renie pas sa scolarité dans notre commune non plus. Il est toujours marié et papa de 4 enfants.

Les seuls changements dans son CV sont qu'une année s'est rajoutée à sa vie, donc il a 52 ans, et le fait qu'il a eu, en fin d'année passée, le malheur de perdre son papa, l'ancien conseiller communal Daniel Kraehenbuehl, qui serait fier de voir son fils accéder à la présidence de notre Conseil.

À côté de la politique locale, son engagement sociétal est toujours multiple, car il est membre des comités des courses Erika Hess Open, de l'association des pistes de fond des Tenasses aux Pléiades, de l'association des anciens rugbymen de l'École hôtelière de Lausanne, de la société des commerçants de la commune de La Tour-de-Peilz, du quart parents des établissements scolaires de La Tour-de-Peilz, de l'Association des amis d'Olivier Estoppey, de la balade gourmande « Les Fontaines Gourmandes », de la Coopérative du domaine skiable des Pléiades.

Mais, il n'est pas uniquement actif sur la Riviera vaudoise, puisqu'il fonctionne également comme entraîneur principal de hockey sur glace des U16A de Fribourg Sud – l'année passée c'étaient les U13, il est mentor pour étudiants et membre des anciens élèves de l'École hôtelière de Lausanne. À cela s'ajoute le ski, le hockey sur glace, avec une préférence pour le meilleur ennemi du LHC. Joli programme et bel investissement bénévole.

Alors, chères et chers collègues, il mérite notre confiance et votre voix. Merci pour lui. »

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, M. Yvan Kraehenbuehl (PLR) est élu à la présidence du Conseil communal pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

#### 4.2. 1re vice-présidence

Mme V. Huber, au nom de la formation La Tour-de-Peilz Libre, présente la candidature de M. Jean-Etienne Holzeisen :

« Jean-Etienne, dit Johnny, Holzeisen, est né en février 1985 en Arabie Saoudite, d'un père suisse et d'une mère haïtienne. Boéland de 1988 à 2002, il est de retour dans notre commune depuis 2012.

Ingénieur EPF en microtechnique de formation, il dirige maintenant la société fondée par son grand-père en 1955. Membre actif de notre Conseil depuis novembre 2022, il est également membre de la commission de gestion et n'hésite pas à intégrer les groupes de travail. Quand il n'est pas plongé dans les chiffres, il relève des défis un peu fous, comme courir une Spartan de 5 km ou nager 1h pour une bonne cause !

Nous vous proposons donc d'accepter sa candidature au poste de 1<sup>er</sup> vice-président. »

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) est élu à la 1<sup>re</sup> vice-présidence du Conseil communal pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

#### 4.3. 2e vice-présidence

Mme V. Ansermet, au nom du groupe des Vert.e.s, présente la candidature de M. Pierre Fontana, qui siège au Conseil depuis deux législatures, soit 10 ans. Nous pourrons donc compter sur son expérience. Pierre est informaticien et il est âgé de 57 ans.

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, M. Pierre Fontana (LV) est élu à la 2<sup>e</sup> vice-présidence du Conseil communal pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

#### 4.4. Scrutateurs et scrutateurs suppléants

M. H. Dellas est présenté au poste de scrutateur par le groupe UDC.

M. M. H. Lisboa est présenté au poste de scrutateur par le groupe PSDG.

Mme M. Brüssow est présentée au poste de scrutatrice suppléante par le groupe LCIVL.

M. M. Tobler est présenté au poste de scrutateur suppléant par le groupe PLR.

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, MM. Héraclès Dellas (UDC) et Manuel Herculano Lisboa (PSDG) sont élus scrutateurs, de même que Mme Margareta Brüssow (LCIVL) et M. Michel Tobler (PLR) sont élus respectivement scrutatrice suppléante et scrutateur suppléant pour l'année 2025-2026 de manière tacite et par acclamation.

### 5. Assermentations

Néant.

### 6. Elections – Nominations

Néant.

### 7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

Mme V. Ansermet indique que la prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra ce jeudi 26 juin. Elle annonce toutefois déjà que le SIGE a nommé un nouveau directeur et que le Conseil intercommunal élira son président pour l'année 2025-2026 en la personne de notre collègue, M. J. Bonvin.

M. Y. Kraehenbuehl remercie en préambule le Conseil pour son soutien et la confiance témoignée. Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera se réunira lui aussi ce jeudi 26 juin. L'ASR a également nommé un nouveau directeur, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et qui vient de la police de Morges, avec déjà 28 années d'expérience.

## 8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

- 8.1. Mme A. Dandrieu annonce le dépôt, lors de la séance du 10 septembre 2025, d'un postulat intitulé « Pour une maison de quartier à Vassin ».

## 9. Réponses aux interpellations

- 9.1. Réponse municipale N° 2/2025 – Interpellation de Mme Gabrielle Heller (LV) – Que contient l'assiette de nos cantines subventionnées ?

Mme G. Heller se déclare entièrement satisfaite de la réponse municipale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 10. Préavis

- 10.1. Préavis municipal N° 18/2025 – Approbation d'un nouveau plan concernant la sécurisation de la mobilité douce au chemin de Béranges

M. P. Fontana intervient en tant qu'initiateur du rapport de minorité approuvé par le Conseil le 26 juin 2024. L'établissement des plans détaillés en conformité avec les règlements en vigueur est de la responsabilité de la Municipalité. Les plans présentés dans le rapport de minorité étaient des propositions qui permettaient de visualiser les amendements. Les ajustements prévus par la Municipalité respectent parfaitement la demande de sécurisation du Conseil et font partie de ses prérogatives ; un nouveau préavis n'était donc pas nécessaire, mais il remercie la Municipalité pour la minutie avec laquelle elle répond aux demandes du Conseil. La loi sur les communes impose qu'une commission établisse un rapport avant que le Conseil puisse se prononcer valablement sur un préavis. Il invite le président de la commission à utiliser la flexibilité qu'offre le règlement du Conseil communal en optant pour une version allégée de commission, idéalement sans passer par une séance en présentiel ou, à minima, en dispensant les membres de la Municipalité d'y participer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

|                     |       |                                     |
|---------------------|-------|-------------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | PLR   | Kurt Egli                           |
| <u>Membres</u> :    | PLR   | Roger Urech                         |
|                     | PSDG  | André Gruaz                         |
|                     | LV    | Pierre Fontana - José Luis Carrasco |
|                     | LCIVL | Margareta Brüssow                   |
|                     | UDC   | Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL)      |

- 10.2. Préavis municipal N° 19/2025 – Réponse au postulat de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) « Un accès à la baignade au lac pour tous »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

|                     |      |  |
|---------------------|------|--|
| <u>Présidence</u> : | PSDG | Lyonel Kaufmann                        |
| <u>Membres</u> :    | PLR  | Sophie Blank Barbezat - Salvatore Noto |
|                     | LV   | Aude Lerch - Myriam Michel             |

|       |               |
|-------|---------------|
| LCIVL | Maria Luceron |
| UDC   | Dan Ziehli    |

10.3. Préavis municipal N° 20/2025 – Stratégie de végétalisation des espaces publics, demande de crédit de Fr. 62'000.- pour la réalisation d'une microforêt au cimetière de Vassin et réponse au postulat du groupe PLR « Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

|                     |       |   |
|---------------------|-------|---|
| <u>Présidence</u> : | LV    | Maëlle Le Boudec                            |
| <u>Membres</u> :    | PLR   | Margaux Dubuis - Gabriel Chervet            |
|                     | PSDG  | Dominique Vaucoret - Jean-Yves Schmidhauser |
|                     | LCIVL | Michael Rohrer                              |
|                     | UDC   | Gabriel Ranzato                             |

10.4. Préavis municipal N° 21/2025 – Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ! »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

|                     |       |                                     |
|---------------------|-------|-------------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | UDC   | Dan Ziehli                          |
| <u>Membres</u> :    | PLR   | Bernadette Menétrey - Romain Cornut |
|                     | PSDG  | Marisa Pralong - Piero Negro        |
|                     | LV    | Maude Froidevaux                    |
|                     | LCIVL | Maria Luceron                       |

10.5. Préavis municipal N° 22/2025 – Indemnité de remplacement lors d'absences de longue durée au sein de la Municipalité pour la législature 2021-2026

10.6. Préavis municipal N° 23/2025 – Fixation du traitement des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031

La parole n'est demandée sur aucun de ces deux préavis, qui sont renvoyés à l'examen d'une seule et même commission ainsi composée :

|                     |       |                                   |
|---------------------|-------|-----------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | PLR   | Kurt Egli                         |
| <u>Membres</u> :    | PLR   | Yves Rossier                      |
|                     | PSDG  | Lyonel Kaufmann - Alexandre Davel |
|                     | LCIVL | Jean-Wilfrid Fils-Aimé            |
|                     | LV    | Margaux Couttet                   |
|                     | UDC   | Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL)    |

## 11. Rapports

11.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2025 – Gestion et comptes 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR)

Rapport lu par Mme Janina Rioux

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. F. Abbet intervient au sujet des rapports relatifs aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera, de la CIEHL et de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires. Le but n'est pas de contester la qualité des rapports présentés, détaillés et fournis en information, mais de rendre attentifs les futurs membres de notre assemblée qui seraient engagés dans une commission liée à

des comptes. Même si les comptes complets sont souvent disponibles, il est essentiel d'en retrouver les éléments clefs clairement identifiables dans un rapport des comptes. Ce document est souvent le seul élément lu par les conseillers communaux, il devrait pouvoir être comparé à celui des années précédentes ou utilisé en cas de recherche historique. Les éléments qui lui semblent essentiels dans un rapport des comptes sont une évocation du bilan (actifs, passifs et capitaux propres), une vision des résultats de l'année (charges, revenus, résultat) et, le cas échéant, les investissements, présentés par exemple sous forme de tableau synthétique, sans détails nécessairement. L'évolution et le montant des fonds de réserve, en regard des sommes brassées annuellement, sont typiquement une donnée essentielle pour estimer la santé et la marge de manœuvre d'une entité. Or, aucun des trois rapports ne présente clairement ces éléments. Celui de la taxe de séjour distille bien certaines de ces informations, mais il est difficile d'avoir une vue globale. Le rapport de la CIEHL n'évoque qu'une perte, sans que ne figure le montant de celle-ci, alors que le rapport concernant le FCR précise une attribution d'environ Fr. 157'000.- en prévisions, sans que l'on puisse savoir la valeur de ce fonds ni si cette attribution représente la totalité du résultat annuel. Il espère que son intervention sera comprise comme une suggestion constructive.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (une abstention), comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 5/2025,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d e c i d e

d'adopter les comptes 2024 du Fonds culturel Riviera.

#### 11.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2025 – Gestion et comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

##### Rapport lu par Mme Margaux Dubuis

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée.

Mme M. Dubuis précise, après avoir lu les conclusions du rapport de la commission, que les comptes figurent dans le préavis de la Municipalité.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (une abstention), comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 6/2025,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d e c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

- 11.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2025 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)
- 11.4. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2024 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

Rapport : M. Roger Urech

Mme la Présidente propose de traiter ces deux objets en bloc. (*Le Conseil ne formule aucune objection.*) Elle précise la procédure qu'elle entend suivre pour l'examen de ces préavis.

L'entrée en matière n'est pas combattue. La parole n'est pas demandée sur le rapport de gestion de la Municipalité, ni sur celui de la commission de gestion, ni sur les vœux de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité. Les comptes sont ensuite examinés dicastère par dicastère ; ils ne font l'objet d'aucune demande de parole.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission de gestion sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2024,
- vu le rapport de la Commission de gestion sur l'année 2024,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'approuver le rapport de la Commission de gestion ;
2. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2024, telles que présentées dans le préavis municipal N° 7/2025 ;
3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2024 tels que présentés dans le préavis municipal N° 8/2025 ;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

- 11.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2025 – Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Un Noël différent »

Rapport lu par Mme Sophie Blank Barbezat

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 9/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

de prendre acte que le préavis municipal N° 9/2025 répond au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Un Noël différent ».

11.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2025 – Demande de crédit de Fr. 96'500.- pour le renouvellement du parc d'horodateurs

Rapport lu par Mme Margaux Dubuis

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (une abstention), comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 12/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d e c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de réalisation de Fr. 96'500.- pour le renouvellement du parc d'horodateurs, à prélever par le débit du compte N° 9146.029.00 « Achat – Renouvellement horodateurs » ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 56'259'354.37 ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 431.3313.00 « Amortissement - Renouvellement horodateurs » ;
4. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 9'650.- par année, selon la durée d'amortissement définie de 10 ans ;
5. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles.

11.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2025 – Projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts

Rapport : M. Alexandre Davel

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Syndique indique que la Municipalité prendra en compte le vœu de la commission et octroiera 60 minutes gratuites concernant la première heure de parage si le préavis est refusé.

M. J.-E. Holzeisen demande que le vote sur cet objet se déroule à bulletin secret. Cette demande est soutenue réglementairement.

Mme M. Cornaz indique que cette commission l'a beaucoup fâchée. Comment peut-on vouloir à ce point embêter les gens ? Les arguments sont que la gratuité pourrait provoquer un afflux de gens de Montreux et Vevey, mais les gens ont leurs habitudes et ne vont certainement pas venir à La Tour-de-Peilz uniquement pour la gratuité ! Ensuite, comment un manque de rotation peut-il engendrer une augmentation de trafic ? Cela se passera comme pour les tables et les bancs réservés dès 6h le matin par les petits malins. Une fois les places prises, inutile de faire le tour. Enfin, on arrive au dogme : la gratuité pourrait inciter à privilégier la voiture individuelle au détriment des transports publics ou de la mobilité douce. La plupart des habitants des hauts bénéficient d'un nombre très limité de bus le dimanche, des problèmes de mobilité rendent peut-être les déplacements difficiles et pouvoir parquer à l'avenue de la Gare ou des Mousquetaires pour aller faire une petite promenade vers le Château est appréciable. Elle cite une phrase d'une

conseillère communale PLR de Lausanne : « Pour la Municipalité rouge-verte, il suffirait simplement de faire un effort : prendre le bus, marcher, pédaler. Une ville soucieuse du climat se doit aussi d'être inclusive et ne peut construire un environnement sain en excluant une partie de sa population. Il est temps de cesser de croire que nous sommes et serons continuellement jeunes et en bonne santé ». On voudrait nous offrir un petit sucre, 1 heure de stationnement gratuit. Pour se rendre à la boulangerie, c'est OK. Pour le culte, c'est un peu court ; il faudra partir avant la communion. Pour aller manger au restaurant, c'est peu également. On nous dit qu'il faut faire comme Vevey et Montreux, mais nous ne sommes pas des moutons de Panurge. La commune de La Tour-de-Peilz peut offrir la gratuité de ses places le dimanche et les jours fériés, comme le demande le préavis. Dès lors, approuvons la modification du règlement proposée et votons non aux conclusions du rapport de la commission.

Mme la Présidente s'assure que tout le monde a bien compris les possibilités de vote. Le résultat du scrutin est le suivant :

| <u>Bulletins</u><br><u>délivrés</u> | <u>Bulletins</u><br><u>rentrés</u> | <u>Bulletins</u><br><u>nuls</u> | <u>Bulletins</u><br><u>valables</u> | <u>Majorité</u><br><u>absolue</u> | <u>Oui</u> | <u>Non</u> | <u>Abstentions</u> |
|-------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|------------|------------|--------------------|
| 66                                  | 66                                 | 0                               | 66                                  | 34                                | 19         | 47         | 0                  |

Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 13/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d e c i d e

1. de refuser la modification du règlement sur le stationnement du 6 août 2012, consistant en l'adjonction d'un alinéa 3 à l'article 7 dudit règlement mentionnant « Aucune taxe n'est perçue les dimanches et jours fériés officiels » ;
2. de considérer que le préavis municipal N° 13/2025 répond au projet rédigé de modification du règlement sur le stationnement déposé par M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts.
- 11.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2025 – Demande d'un crédit de Fr. 1'850'000.- pour le réaménagement et la mise en séparatif du chemin des Bulesses du N° 2a au N° 16 ainsi que la mise en séparatif et le remplacement des équipements d'éclairage public de l'avenue des Baumes, du chemin de Muraz et du chemin du Levant

#### Rapport : M. Pierre Fontana

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (une abstention), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 14/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d e c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 1'850'000.- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de réaménagement et de mise en séparatif du chemin des Bulesses du N° 2a au N° 16

- ainsi que la mise en séparatif et le remplacement des équipements d'éclairage public de l'avenue des Baumes, du chemin de Muraz et du chemin du Levant ;
2. d'approuver le projet d'aménagement routier du chemin des Bulesses et de l'avenue des Baumes, selon les plans soumis à l'enquête publique du 22 janvier au 20 février 2025 ;
  3. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le préavis municipal N° 14/2025 et à signer les documents nécessaires ;
  4. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 706'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.074.00 « Travaux – Ch. des Bulesses, avenue des Baumes, chemin de Muraz et chemin du Levant » pour le réaménagement et la réfection de la chaussée, le remplacement de l'éclairage public, les travaux liés aux bornes hydrantes et l'aménagement d'un parc public ;
  5. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 430.3311.08 « Amortissement – Travaux chemin des Bulesses, avenue des Baumes, chemin de Muraz et chemin du Levant » ;
  6. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 17'650.- par année, selon la durée d'amortissement définie de 40 ans ;
  7. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 1'119'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.074.00 « Travaux – Chemin des Bulesses, avenue des Baumes, chemin de Muraz et chemin du Levant » pour le renouvellement et la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long du chemin des Bulesses, de l'avenue des Baumes, du chemin de Muraz et du chemin du Levant ;
  8. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 460.3321.10 « Amortissement – Assainissement chemin des Bulesses, avenue des Baumes, chemin de Muraz et chemin du Levant » avec un prélèvement sur le compte N° 9280.002.00 « Affectés Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 8'999'208.59 ;
  9. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 18'650.- par année, selon la durée d'amortissement définie de 60 ans ;
  10. d'accorder, à cet effet, un troisième crédit de Fr. 25'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.074.00 « Travaux – Chemin des Bulesses, avenue des Baumes, chemin de Muraz et chemin du Levant » pour la création d'un écopoint à l'avenue des Baumes ;
  11. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 450.3321.00 « Amortissement – Conteneurs enterrés avenue des Baumes » avec un prélèvement sur le compte N° 9280.004.00 « Affectés – Gestion des déchets » doté à ce jour de Fr. 595'762.05 ;
  12. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 2'500.- par année, selon la durée d'amortissement définie de 10 ans ;
  13. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
  14. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 56'259'354.37.
- 11.9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2025 – Réponse aux postulats de Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique » et de M. Nicolas Bastard (PS) « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz » et demande d'un crédit de réalisation de Fr. 120'000.- pour le développement et la mise en place de la plateforme participative CLIMAXION

Rapport : M. Anthony Abbott

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme V. Python formule une remarque concernant le rapport de la commission, que le président a soumis aux membres de celle-ci au tout dernier moment. Les discussions de la commission n'étaient pas de simples commentaires. Dans ces commentaires figuraient trois vœux, que les Vert.e.s avaient exprimés comme tels, dont la commission a discuté et qu'elle n'a pas contesté. Les Vert.e.s soutiennent le projet de la Municipalité et reconnaissent la pertinence de cette approche innovante proposée pour susciter l'investissement des Boélandes et des Boélands. Concernant le volet 1 (actions de la commune), ils considèrent toutefois que certaines mesures réalisées ou planifiées semblent parfois minces au vu des enjeux énoncés, en particulier concernant la gestion de l'eau dans le contexte de l'augmentation des extrêmes climatiques et l'objectif de réduire les îlots de chaleur. Or, les annexes révèlent une série de mesures tout à fait essentielles. Les Vert.e.s formulent le vœu que le contenu de ces annexes soit davantage mis en relief dans le texte principal qui sera rendu public comme étant le plan climat de La Tour-de-Peilz. Le 2<sup>e</sup> vœu concerne plusieurs mesures, en voie de réalisation ou planifiées, en lien avec la participation citoyenne réalisée il y a deux ans. Le volet 1 intègre déjà une bonne partie des propositions de la population, mais les Vert.e.s émettent le vœu que la Municipalité communique clairement quelles sont celles qu'elle a retenu, afin de montrer à la population que ses propositions ont été prises en compte. Le dernier vœu concerne l'articulation entre les volets 1 (actions de la commune) et 2 (actions de la population) : il est uniquement indiqué que des compléments d'information pourraient figurer dans la plateforme qui existera pour permettre à la population d'agir. Le vœu est que cette plateforme fournisse des informations complémentaires qui permettent de situer, sur une base objective, les effets attendus des mesures et actions proposées, tant du point de vue de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de celui de l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique, et de valoriser les mesures et actions qui permettent d'atténuer le dépassement des autres limites planétaires, telles que l'usage de l'eau, des sols, la pollution chimique et l'effondrement de la biodiversité, et qui permettent des co-bénéfices pour l'ensemble de ces enjeux de durabilité, y compris pour la santé et la résilience des acteurs économiques de notre territoire. Elle souhaite que ces trois vœux soient intégrés au rapport de la commission.

M. G. Chervet demande si la commission s'est prononcée sur ces vœux. Un rapport doit refléter les discussions de la commission et lorsqu'un vœu est déposé, les commissaires doivent le voter. Si les vœux sont retenus, ils figurent dans le rapport. S'ils ne le sont pas, libre au membre de la commission de les formuler devant le Conseil communal.

Mme V. Python remarque que ces vœux ont été au cœur des discussions. Aucun commissaire n'a émis de contestation lorsque les Vert.e.s ont dit qu'ils les exprimaient en tant que vœux, et puisque ces points ne semblaient pas être contestés, le président n'a pas proposé de les voter. On les retrouve dans le rapport de façon très peu précise, raison pour laquelle elle les rappelle en plénum. Le président a transmis le rapport moins de 48h avant son envoi à la Municipalité, ce qui ne lui a pas permis d'intervenir.

Mme la Présidente remarque que ce sont des vœux, pas des amendements. Ils ne seront donc pas votés, mais figureront au procès-verbal.

Mme la Syndique indique que ces vœux figureront effectivement dans le procès-verbal et que la Municipalité en tiendra compte. Sans vouloir faire de promesses qu'elle ne pourrait pas tenir, elle promet de faire au mieux.

M. A. Abbott admet, avant de lire les conclusions de son rapport, que les délais étaient courts, mais visiblement suffisants quand même pour que plusieurs membres de la commission lui répondent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (cinq avis contraires et quatre abstentions), comme suit :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 15/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d e c i d e

1. de prendre acte que la commune met déjà en œuvre et poursuit un Plan climat pour l'administration couvrant l'ensemble des objectifs du PECC cantonal ;
2. de poursuivre le développement du projet de Plan climat basé sur une plateforme participative, nommée CLIMAXION ;
3. d'octroyer, à ce titre, à la Municipalité un crédit de réalisation de Fr. 120'000.- pour le développement de la plateforme et sa diffusion via le site internet de la commune, à prélever par le débit du compte N° 9146.028.00 "Travaux - Plateforme participative CLIMAXION" ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 56'262'427.68 ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 190.3313.01 "Amort. - Plateforme participative CLIMAXION" ;
6. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 24'000.- par année, selon la durée d'amortissement imposée de 5 ans pour cette catégorie d'immobilisations ;
7. d'approuver la modification de l'art. 4 al. g) et h) du règlement du FEDD-Fonds Energie et Développement Durable pour permettre le financement de projets privés en faveur du PCCCom Plan Climat Communal et le soumettre pour approbation au Conseil d'Etat ;
8. de prendre note que le préavis municipal N° 15/2025 répond aux attentes des postulats de Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique » et de M. Nicolas Bastard (PS) « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz ».

### 11.10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2025 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 256'000.- destiné à l'entretien préventif et curatif pour la conservation des vestiges du donjon médiéval au Château de La Tour-de-Peilz

#### Rapport : Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (un avis contraire et une abstention), comme suit :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 16/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d e c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction plafonné à Fr. 256'000.- TTC destiné à l'entretien préventif et curatif pour la conservation des vestiges du donjon médiéval du Château de La Tour-de-Peilz par le débit du compte 9143.109.00 "Travaux – Entretien préventif et curatif vestiges Château" ;
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des travaux prévus en 2026 ;

3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 56'259'354.37 ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 350.3312.07 "Amort. - Entretien préventif et curatif vestiges Château" ;
5. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 8'534.- par année, selon la durée d'amortissement imposée de 30 ans pour cette catégorie d'immobilisations.

**11.11. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2025 – Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve**

Rapport : M. Kurt Egli

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée.

M. K. Egli, avant de lire les conclusions de son rapport, remarque que le préavis présente six pages de chiffres tout à fait précis qui expliquent les différents flux financiers.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (une abstention), comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 17/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d e c i d e**

d'adopter les comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

**12. Communications municipales**

- 12.1. Communication municipale N° 10/2025 – Préavis N° 13/2024 – Aménagements visant à améliorer l'ombrage sur la place des Anciens-Fossés – Décompte final
- 12.2. Communication municipale N° 11/2025 – Directive municipale concernant le calcul de l'indice d'utilisation du sol (IUS)
- 12.3. Communication municipale N° 12/2025 – Logements d'utilité publique : vision cantonale et situation communale

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique répond à quelques questions posées lors de la séance précédente :

*Tronçon interdit à toute circulation à l'avenue des Mousquetaires* : vérification faite, les GPS et les logiciels récents intègrent déjà la limitation de passage. Il n'est toutefois pas exclu que certains GPS, de modèle ancien et qui nécessitent une mise à jour manuelle, ne soient pas à jour, mais cela concerne un nombre marginal d'appareils. La signalisation en place étant parfaitement claire, la Municipalité ne prévoit pas de marquage supplémentaire. Les véhicules qui circulent à cet endroit le font probablement en toute connaissance de cause et non par inadvertance ; la présence du policier de proximité sera donc renforcée afin d'amender les contrevenants.

*Miroir situé au carrefour Bulesses/Vignes* : celui-ci est aujourd’hui posé.

*Horaire CFF* : le nouvel horaire 2026 prévoit le maintien de deux trains par sens à La Tour-de-Peilz, comme en 2025. Les trains RER Vaud R1 et R2 parcourront la ligne Grandson-St-Maurice via Lausanne et Renens et desserviront La Tour-de-Peilz en 2026 avec des trains à deux étages, ce qui augmentera notablement la capacité en places assises. Trois trains de renfort du matin et deux trains de renfort du soir sont néanmoins supprimés en raison de divers impératifs CFF, notamment en lien avec le chantier de la gare de Lausanne. Mais l’augmentation importante de places assises compense cette suppression.

*Éclairage LED* : le tableau du préavis N° 15/2025 mentionne que l’objectif intitulé « Mise en place progressive de lampadaires économiques et à faible impact environnemental (pollution lumineuse), limitation des éclairages de Noël superflus. déploiement de sources LED et d’extinction paramétrée pour l’éclairage public » est réalisé, ce qui est effectivement contradictoire avec le formulaire « Mise en place progressive ». Il s’agit d’une coquille dans le sens où le déploiement de l’éclairage LED n’est pas encore achevé. Cependant, avec environ 55% des sources lumineuses de l’éclairage public déjà en LED, notre commune n’a de loin pas à rougir de la situation en comparaison intercommunale. Par ailleurs, un préavis pour une nouvelle étape de remplacement des sources vétustes d’éclairage sera soumis au Conseil communal durant le 2<sup>e</sup> semestre 2025, comme prévu dans le plan des investissements.

*Chemin de la Paisible* : comme annoncé lors de la séance du 4 février dernier, la Municipalité, en collaboration avec son homologue de Blonay – Saint-Légier, a décidé de fermer le chemin de la Paisible au transit de véhicules motorisés à quatre roues afin de le dédier à la mobilité douce. La signalisation ad hoc et l’obstacle physique qui empêche le transit ont été mis en place le 28 mai dernier, à la suite de l’approbation du projet par le Canton et d’une publication dans la Feuille des Avis Officiels qui a donné lieu à un recours auprès du Tribunal cantonal, finalement classé sans suite.

*Maison de quartier – Vassin* : un groupe de travail existe déjà, dans lequel sont représentés trois municipaux et deux chefs de service (jeunesse, sport et culture / domaines et bâtiments). Ce sujet est au programme de législature de la Municipalité et faisait également partie du programme de campagne d’un groupe politique. Cet objet est donc important pour la Municipalité. Par son postulat, le groupe des Vert.e.s enfonce des portes déjà grandes ouvertes. Merci de laisser la Municipalité avancer dans ce projet. Si celui-ci devait ne pas convenir aux Vert.e.s, elle se dit certaine qu’ils ne manqueraient pas de revenir sur le sujet.

*Réception des nonagénaires* : le recensement de fin 1935 dénombrait 4'577 Boélandes et Boélands, soit 47 de plus que l’année précédente (58 % de femmes et 42 % d’hommes), la population se répartissant entre 328 bourgeois de La Tour-de-Peilz, 1'788 Vaudois, 1'836 confédérés et 625 étrangers (14 %). Le syndic de La Tour-de-Peilz était l’architecte Adolphe Burnat, qui œuvra, avec son associé Paul Nicati, à la restauration du Château de Chillon et des églises Saint-Martin et Sainte-Claire à Vevey et fut à l’origine, entre autres réalisations, des villas Bellaria (1905), du premier bâtiment administratif Nestlé (l’actuel Alimentarium) et de l’hôpital de la Providence à Vevey. Les procès-verbaux des séances du Conseil communal montrent que le temps était aux économies et que les préoccupations de la société d’alors n’étaient guère éloignées de celles d’aujourd’hui, à l’image de la séance du 31 juillet, où le Conseil soumettait à la Municipalité le vœu d’étudier la lutte contre les bruits qui pouvaient gêner la population, ceci aussi bien en ville que le long des rives du lac et au port. Aujourd’hui, La Tour-de-Peilz compte 12'812 Boélandes et Boélands, parmi lesquels 52 nonagénaires, 4 centenaires et 2 personnes de plus de 100 ans, dont la doyenne, âgée de 105 ans.

*Marchés folkloriques* : ne pas oublier de s’inscrire pour le service du vin lors de la manifestation du 5 juillet ; c’est toujours un moment fort sympathique.

M. V. Bonvin, municipal, donne quelques nouvelles sur l'animation en ville, entre souvenirs tout frais, actualité culturelle et sportive et belles promesses pour cet été à La Tour-de-Peilz. La Fête de la musique s'est déroulée le week-end dernier, avec 19 concerts organisés sur 4 jours en partenariat avec les institutions culturelles et les lieux phares de la ville (Becque, Temple, Doges, Maladaire, Château et Boélande). Nous avons vécu un record d'affluence, avec plus de 2'300 personnes au rendez-vous. Actuellement et jusqu'au 17 août 2025 se déroule sur les quais l'exposition en plein air « Derib, une vie autour d'un crayon ». Un jeu de pistes est également disponible dans toute la ville sur ce thème. La scène Charlemagne offrira une animation pour les familles tous les samedis matin du mois de juillet dans la cour du Château. Le cinéma en plein air accueillera six soirées de projections, du 7 au 16 août, les jeudi, vendredi et samedi avec des soirées enfants et familles et trois films suisses romands à l'honneur, en présence des réalisateurs. Pour les plus jeunes, le programme @Août se tiendra du 11 au 14 août. De même, quatre semaines verront des camps de jour avec activités ludiques en plein air et Open sport. Des informations concernant ces différents évènements sont disponibles sur la table à l'entrée de la Maison Hugonin. Enfin, la Fête de la jeunesse se déroulera ce week-end, avec le traditionnel cortège samedi à 14h00.

La Municipalité tient à féliciter chaleureusement l'équipe du CS La Tour qui, samedi soir, au stade de Bel-Air, a validé son ticket pour la 2<sup>e</sup> ligue en s'imposant 2-1 contre La Sarraz-Eclépens II. Une promotion attendue depuis 16 ans et la saison 2008-2009. Bravo à eux !

M. A. Grutta, municipal, remercie son service d'avoir, à sa demande, fermé les volets de la Maison Hugonin, installer des ventilateurs et distribuer des bouteilles d'eau afin d'atténuer les conséquences de la nature. Malgré cela, on constate que le bâtiment devra véritablement être assaini.

### **13. Questions, propositions individuelles et divers**

Mme V. Huber revient sur le postulat de Mme S. Blank Barbezat concernant l'accès à la baignade au lac. Dans son préavis, la Municipalité propose d'étudier les problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite. Un rapport de l'école de la Cressire existe déjà sur ce sujet, produit par un citoyen lui-même en fauteuil roulant et les élèves de cette école. Elle invite la Municipalité à le consulter, car il offre des pistes intéressantes que la Municipalité pourrait utiliser pour identifier des solutions adaptées et améliorer l'accessibilité à nos espaces publics.

Mme la Syndique répond que la Municipalité a reçu ce dossier. Elle va mandater une étude et invitera la personne en question à participer à cette étude, puisqu'elle connaît les problématiques sur le terrain.

M. J.-Y. Schmidhauser a appris avec grand intérêt que le 31 juillet 1935, on se préoccupait déjà des rives du lac. 90 ans plus tard, il aimeraient bien que cela soit toujours le cas et demande si de nouvelles informations sont intervenues depuis la séance précédente.

Mme la Syndique répond que les services de l'Etat ont rendu leur examen préalable le 27 mai dernier, sur la base du dossier transmis par la Municipalité le 5 décembre 2024. Ils ont formulé un certain nombre de remarques, qui nécessitent quelques adaptations du dossier avant sa mise à l'enquête publique. Un nouveau dossier sera transmis pour examen préalable complémentaire ces prochaines semaines, intégrant les modifications demandées afin que la mise à l'enquête du dossier remanié puisse avoir lieu cet automne. Ce processus peut paraître long, mais il est indispensable afin d'établir un dossier irréprochable pour la phase suivante, à savoir les oppositions et les recours.

M. Ph. Neyroud : « Il y a près de 10 ans, j'ai fait mon entrée au PS La Tour-de-Peilz et dans votre assemblée, et ce soir je vous en annonce ma sortie et viens vous dire au revoir. Mon intention première était de m'investir dans ce qui donnerait un cadre à l'épanouissement de ma fille : le bien-être et le bien-vivre au sein de notre commune. Celle-ci a assez grandi, et ce job-là est fait. Au bilan, des milliers de mains levées, dix ans partagés entre passages furtifs au sein de commissions permanentes (ASR, CoFin) ou de temps

plus conséquent à la commission culturelle, que je quitte avec regret. Bien d'autres commissions ad hoc encore, présidées parfois, pour des échanges et des débats souvent courtois et toujours respectueux. En 10 ans, quelques râteaux aussi, notamment un postulat pour l'instauration d'un registre d'intérêts, qui a été nettement balayé, mais ce thème reviendra avec force obligatoire si la nouvelle Loi sur les communes mise en consultation est adoptée, ou une interpellation pour un geste solidaire de la Municipalité en faveur de la préservation d'une presse régionale de qualité, accueillie par un sec : « La réponse est non ! ». Mais de petits succès aussi que je m'attribue humblement, comme un fitness urbain au Jardin Roussy et, en 2021, des contributions actives à l'élection de la majorité actuelle de la Municipalité, puis lors du référendum victorieux pour la sauvegarde du Château. Aux piques vaniteuses et aux œillères partisanes, au formalisme excessif des uns et aux cafouillages sémantiques des autres, je préfère retenir de ces 10 ans quelques joutes rhétoriques et argumentaires qui ont fait le sel de nos séances. Ça n'a pas toujours été homérique, mais il y a tout de même eu parfois de quoi s'enthousiasmer du poids des mots. Le poids des mots, et celui des idées ! Voilà ce que je vous souhaite à l'avenir : des débats aux vrais arguments, honnêtes et pertinents, des échanges d'idées et de visions, et des décisions motivées par notre serment d'entrée ici même : être guidé par le bien commun en toutes circonstances ! Décidé à ne pas rempiler pour une nouvelle législature, je m'en vais avant l'ordre de marche pour la campagne : c'est le bon moment ! Et je souhaite plein succès à toutes les candidates et tous les candidats, et la bienvenue à mon remplaçant ou ma remplaçante que le groupe PS vous présentera bientôt. Je me contenterai à compter de ce jour de servir le bien commun et la chose publique pour la commune qui accueille mon engagement professionnel, tout en gardant un œil vif sur les développements que vous saurez donner à notre cité. Merci pour ce temps passé en votre compagnie, félicitations à toutes et tous pour votre engagement, et au plaisir ! »

Mme V. Ansermet fait part d'une expérience vécue avec sa fille durant le week-end de l'Ascension : le vendredi, la virée au Bain des Dames a très vite pris une tournure olfactive, avec des effluves persistants de cannabis. Cherchant un peu d'air plus « nature » le samedi, elle a rejoint le canapé forestier de la Faraz afin de pique-niquer. A peine arrivée, deux malinois visiblement habitués des lieux ont surgi, ventre à terre et aboyant, fonçant droit sur la famille. Des intrus venaient d'entrer sur ce qu'ils considéraient comme leur territoire. Pour une enfant de 7 ans, haute de 1m22, soit à peu près à la hauteur du museau d'un chien lancé à pleine vitesse, l'expérience tient du traumatisme. Sous le choc, elle a interpellé les propriétaires pour leur demander de tenir leurs chiens en laisse, surtout dans un espace fréquenté par les familles et les enfants. Une patrouille de police, intervenue peu après, lui a confirmé que les chiens et leurs propriétaires n'étaient pas en infraction et qu'ils étaient dans leur bon droit, le canapé forestier faisant partie du périmètre de La Faraz, qui ne comporte pas d'obligation de laisse. Habitante le quartier, elle peut témoigner que ce genre de rencontre n'est pas rare. Plusieurs fois, en se rendant simplement à la déchèterie, elle a dû crier pour demander à des propriétaires de chien de rappeler leur animal, avec une efficacité assez variable selon l'éducation du chien ou celle du maître. Ce mélange d'usages – enfants et chiens en liberté, parfois peu maîtrisés – dans un espace public où les enfants ont l'habitude de jouer, mais où la cohabitation devient parfois difficile, mérite une vraie réflexion. Peut-être serait-il temps de mieux délimiter les zones, de mieux communiquer, voire de déplacer le canapé forestier ou d'envisager des aménagements pour éviter que les balades en famille ressemblent à une épreuve d'agility.

M. P. Negro a découvert, au travers d'un article publié dans 24heures, que deux chauffeurs de bus des VMCV dénoncent une surcharge chronique des véhicules durant les périodes de forte affluence, notamment pendant le Montreux Jazz Festival. Ils mettent en lumière la responsabilité juridique qui pourrait leur incomber en cas d'infraction liée à cette surcharge. Les conducteurs, soutenus par le syndicat SEV, réclament une meilleure protection juridique ainsi que du personnel supplémentaire pour gérer l'afflux de passagers. Certains envisagent de ne plus prendre le volant si les bus sont surchargés, ce qui pourrait paralyser une partie du réseau durant la manifestation. La direction des VMCV conteste ces accusations, affirmant que les bus n'ont jamais été en situation de surcharge et que des mesures sont

prévues pour assurer une desserte en toute sécurité. Le journal Riviera-Chablais a lui aussi publié un article faisant état de cette situation et du fait que la direction et le Conseil d'administration des VMCV ont décidé de se séparer de deux collaborateurs, les liens de confiance étant rompus. On y apprend également qu'une partie du personnel ne soutient pas le mouvement initié par ces deux chauffeurs et privilégie un dialogue constructif avec la direction. Le même article mentionne que des litiges sont en cours, impliquant cinq chauffeurs, concernant d'éventuelles irrégularités liées aux salaires versés en cas d'incapacité de travail. Selon 24heures, des tensions existaient déjà au sein des VMCV en septembre 2023. Bien que ces éléments ne relèvent pas directement de la Municipalité, il souhaite obtenir quelques clarifications à ce sujet, d'autant plus que La Tour-de-Peilz siège au Conseil d'administration des VMCV et contribue annuellement au financement de cette société. Ses questions sont les suivantes :

1. Qui devrait être tenu responsable en cas de surcharge d'un bus : le chauffeur ou l'entreprise ?
2. Pensez-vous que le licenciement de potentiels « lanceurs d'alerte » constitue une réponse appropriée de la part de la direction des VMCV ?
3. Pouvez-vous nous confirmer que des litiges sont bien en cours en lien avec le versement d'indemnités d'incapacité de travail ?
4. Des actions concrètes ont-elles été mises en place à la suite des revendications rendues publiques en 2023 ?
5. Une enquête de satisfaction du personnel a-t-elle été réalisée au sein des VMCV ces dernières années ? Si oui, quels en ont été les résultats, et quelles mesures concrètes ont été prises en réponse ?

M. J.-P. Schwab, municipal, indique qu'une séance du Conseil d'administration ainsi que l'assemblée générale des VMCV se tiendront ce jeudi 26 juin. Ces allégations émanent d'un petit groupe de cinq personnes, qui sont d'ailleurs en arrêt maladie depuis une année. Il invite M. P. Negro à prendre contact avec la directrice des VMCV ou le président du Conseil d'administration, seules personnes habilitées à répondre. Mais ces questions seront transmises à la direction des VMCV.

Avant que la Présidente ne clôture la séance, Mme la Syndique lui remet le traditionnel cadeau de fin de mandat, en la remerciant pour tout le travail effectué et sa collaboration durant cette année.

L'ordre du jour étant épousé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20h50. Celle-ci est suivie d'un apéritif de fin de présidence.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Présidente

La Secrétaire

Manon Roethlisberger

Carole Dind